

Ce formulaire téléchargeable n'est à utiliser que si vous ne parvenez pas à déclarer en ligne sur : www.e-do.fr

1 - Critères de notification du sida chez l'adulte (15 ans et plus)

Doit être déclaré tout diagnostic de sida chez une personne de 15 ans ou plus selon la définition du sida de l'OMS révisée en 1993 et publiée dans le BEH n°51/1987 et n°11/1993.

2 - Mode de remplissage du formulaire par le clinicien

Caractéristiques sociodémographiques

- Le **code d'anonymat** est calculé directement dans l'application de déclaration en ligne (www.e-do.fr). À défaut, il peut être calculé au moyen du logiciel d'anonymisation fourni par Santé publique France sur demande, à partir du prénom, de l'initiale du nom, de la date de naissance et du sexe de la personne. Ce code indispensable à l'enregistrement du cas, permet de repérer les doubles déclarations.

- Concernant le sexe, le terme « **transgenre** » désigne toute personne dont l'identité de genre, l'expression ou le comportement sont en inadéquation avec son sexe biologique.

- Le **pays de domicile** correspond au lieu où vit habituellement la personne et non à une adresse temporaire liée à une prise en charge médicale ou autre.

- La **profession** ou la catégorie socioprofessionnelle (ex : cadre, profession intermédiaire, employé...) doit être précisée, que la personne soit en activité ou non. Si la personne n'est plus en activité, indiquer la dernière profession exercée. « Sans profession » concerne seulement les personnes n'ayant jamais exercé de profession.

Diagnostic du sida : première(s) pathologie(s) opportuniste(s)

- La rubrique concerne uniquement la ou les **pathologies inaugurales de sida**. Seules sont enregistrées la 1^{re} pathologie définissant le sida et celles survenant éventuellement dans le mois qui suit.

- Le **mois et l'année** du diagnostic sont indispensables à l'enregistrement du cas.

- Les notes (de 1 à 8) précisent les critères de déclaration de certaines pathologies :

1. Disséminée ou extra-pulmonaire.
2. Avec diarrhée persistant pendant plus d'un mois.
3. Troubles cognitifs ou moteurs invalidants, perturbant les activités professionnelles et quotidiennes sur plusieurs semaines ou mois.
4. Atteignant un organe autre que le foie, la rate et les ganglions.
5. Infection cutané-muqueuse ulcérée persistant pendant plus d'un mois ; ou bronchique, pulmonaire ou œsophagienne.
6. Lymphome à petites cellules non clivées (lymphome de type Burkitt), lymphome immunoblastique, lymphome à grandes cellules B ou autre lymphome de phénotype immunologique inconnu.
7. Au moins 2 épisodes sur une période d'un an.
8. Perte de poids involontaire de plus de 10 % du poids de base et soit diarrhée chronique pendant plus d'un mois, soit asthénie chronique et fièvre pendant plus d'un mois, chez un patient dont le nombre absolu de lymphocytes CD4 est inférieur à 200/mm³.

Circonstances probables de la contamination

Concernant les hommes contaminés par rapports homosexuels, l'intérêt de préciser s'ils ont aussi des rapports hétérosexuels est de caractériser la population bisexuelle découvrant sa séropositivité et d'appréhender le risque de diffusion de l'infection à VIH à la population hétérosexuelle.

Partenaire sexuel à l'origine probable de la contamination

- Le libellé « **partenaire originaire des Caraïbes/Guyane** » inclut notamment la Guadeloupe et la Martinique.

- Les « **autres populations exposées au VIH** » incluent notamment les partenaires originaires d'une autre zone géographique à forte prévalence (Asie, Europe de l'Est...) et les partenaires prostitué(e)s.

3 - Envoi du formulaire

Ce formulaire de déclaration obligatoire doit être adressé au médecin de l'ARS de votre lieu d'exercice, sous pli portant la mention « secret médical ». L'ARS transmettra ensuite les déclarations de sa région à Santé publique France pour saisie et analyse des données.

Il vous est demandé de conserver un double de cette déclaration pendant 12 mois, pour permettre une validation éventuelle par le médecin de Santé publique France.

Les notices d'information, destinées aux personnes dont vous déclarez le sida, sont disponibles sur le site web de Santé publique France : www.santepubliquefrance.fr